

Adoption en comité :

Hausse de la pension pour tous les aînés : une étape cruciale est franchie!

Laurentides–Labelle, le 28 février 2024 – La députée de Laurentides–Labelle, Marie-Hélène Gaudreau, se réjouit que le projet de loi du Bloc Québécois visant à hausser la pension de la Sécurité de la vieillesse pour tous les aînés à compter de 65 ans, ait franchi une nouvelle étape charnière alors qu’il a été adopté à l’unanimité en Comité cette semaine. Ce projet de loi, souligne la députée, permettra un traitement plus juste et équitable à l’égard des personnes admissibles à la Sécurité de la vieillesse en abolissant les deux classes d’aînés que le gouvernement fédéral a créées en ne réservant la hausse de la pension qu’aux 75 ans et plus.

« Les difficultés vécues par les retraités et nos aînés, par ceux et celles qui ont bâti la société dont nous bénéficions aujourd’hui, sont intolérables et il est de notre devoir à tous d’y remédier. Alors qu’ils devraient aspirer à une existence paisible, ce sont eux qui écotent le plus des conséquences de l’inflation persistante et du coût de la vie élevé qui sévissent présentement. Le respect des aînés est une valeur fondamentale des Québécois et nous estimons qu’il est de notre devoir de faire en sorte que toutes les personnes admissibles à la pension de vieillesse soient traitées équitablement par le gouvernement fédéral. C’est ce que vise le projet de loi C-319 du Bloc Québécois porté sans relâche par la députée Andréanne Larouche depuis 2019 », explique la députée de Laurentides–Labelle, Marie-Hélène Gaudreau.

« Cette victoire du Bloc Québécois est d’autant plus réjouissante qu’elle survient à un moment où la pauvreté menace un nombre de plus en plus élevé d’aînés au Québec dont les revenus sont très limités, particulièrement ceux de 65 à 74 ans qui ont été exclus par le gouvernement fédéral de la hausse de la pension de vieillesse. Le travail n’est pas terminé toutefois : le gouvernement Trudeau doit octroyer la recommandation royale du projet de loi C-319 afin qu’il soit adopté par la suite en 3^{ème} lecture au Parlement. Nous poursuivrons le travail jusqu’à l’aboutissement de ce projet de loi », conclut la députée Gaudreau.

– 30 –

Source :

Maryse Larente, directrice de circonscription et des communications

Marie-Hélène Gaudreau, députée de Laurentides–Labelle

maryse.larente.338@parl.gc.ca

819 440-3091